

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 66

Artikel: Chronique parlementaire genevoise

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253586>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tations. Il est dans le travail sérieux et patient de toutes les femmes pour leur émancipation, dans la communauté de leurs responsabilités, dans le développement des qualités dont elles ont fait preuve, dans l'épanouissement simultané de leur triomphe. Et quand l'heure aura sonné pour de nouveaux contacts, pour de nouvelles rencontres... c'est parce que toutes les femmes se trouveront aux mêmes étapes de la route que nous parcourons, et non parce quelques-unes auront pris la parole à des conférences partielles et unilatérales, que le drapeau de l'internationalisme pourra flotter de nouveau en triomphe.

E. Gp.

Les Femmes et la Chose publique

I. Chronique parlementaire fédérale

Une motion présentée à l'issue de la dernière séance du Conseil national, par un député facétieux, me paraît caractériser la dernière session des Chambres fédérales. Cette motion demandait la restriction du droit de parler, la création de cartes de paroles limitant le nombre de mots à prononcer ou la durée des discours. Que ne peut-on mettre ce projet à exécution ! Ce qu'il a été dépensé d'éloquence et de temps pour dire peu de chose, ou du moins pour répéter ce qui avait déjà été dit à satiété, ceux-là seuls qui ne font pas partie de l'aréopage et qui, partant, sont mieux à même de juger, peuvent le savoir au juste. D'ailleurs n'est-il pas juste de juger d'un travail à ses résultats ? Or, le résultat de cette session est plutôt... négatif. Plusieurs initiatives ont été rejetées, d'autres dont le développement eût été urgent n'ont pas été menées à chef... L'ordre du jour était chargé, mais les heures se sont passées en discours oiseux, souvent sur des questions d'ordre secondaire. De graves problèmes sont restés en suspens et, finalement, la tâche n'étant pas accomplie, les fêtes de Pâques à la porte, il fallut fixer une session extraordinaire, — du 22 au 27 avril, — destinée à liquider ce qui n'a pu être achevé au cours de cette session.

Il est assez pénible de voir perdre les heures précieuses de l'existence et du Parlement en débats filandreux, surtout lorsqu'il s'agit de questions terre à terre comme celles du boire et du manger qui, traitées par des personnalités compétentes, seraient, comme on dit vulgairement, liquidées en *cinq sec.* J'ai dit à maintes reprises mon opinion sur ce sujet : quand donc s'avisera-t-on que, pour s'occuper avec fruit de ce qui concerne le ménage de l'Etat, il faut non pas des hommes politiques, mais avant tout des ménagères ? On attendra sans doute que nous mourions de faim d'abord. Avant cette preuve de l'incapacité masculine, — incapacité tout à fait motivée d'ailleurs, — les affaires du ménage confédéré pourront aller de mal en pis, et des flots d'éloquence à chaque session des Chambres se déverser en pure perte sans doute.

Ces flots d'éloquence, ils ont coulé aussi pour la défense ou la condamnation du projet d'impôt direct, qui, selon toute apparence, sera remplacé par un deuxième et même un troisième impôt de guerre ; pour le rejet, vraisemblablement définitif, du projet de révision constitutionnelle, prévoyant l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux ; pour demander la limitation des pleins pouvoirs, une des revendications les plus importantes de notre démocratie. Car depuis bientôt quatre ans que dure le régime des pleins pouvoirs, régime d'urgence imposé par la guerre, mais qui, au lieu de se limiter aux seules questions militaires et de politique extérieure, s'est étendu et raffermi toujours davantage et qui nous assimile à un peuple mineur et sans

responsabilité, l'autorité des cantons est allée en diminuant et celle de la bureaucratie — bureaucratie dans tout ce que ce terme comporte de routine, de force d'inertie, de mécanisme inintelligent — est allée en augmentant, jusqu'à nous imposer la dictature économique. Ce système est des plus dangereux, à deux points de vue : d'une part, il avilit la masse, satisfaite d'être conduite, nourrie, débarrassée de tout effort, il endort des bonnes volontés qui s'affirmeraient dans un régime de liberté et de répartitions des responsabilités ; d'autre part il fait se cabrer et agir contre le gouvernement tous ceux qui, conscients de la situation actuelle, sont décidés à agir en vue du bien du pays et de la communauté, mettant cet intérêt-là avant le leur propre, et qui n'entendent pas marcher à l'aveuglette. Resté en dehors du conflit qui met aux prises presque tous les peuples du monde, il importe que notre peuple prenne part aussi tout entier à la lutte et aux efforts qui lui incombent du fait de la guerre et considère la situation en face, afin de se rendre compte des responsabilités qu'elle lui impose. Plus que noblesse, passé et tradition obligent. Notre histoire toute d'indépendance et de liberté, notre tradition de pure démocratie, sans alliage et sans compromis, deviennent de vains mots, des images illusoire et dangereuses, devant le régime actuel qui met un abîme entre la Confédération d'autrefois et la Suisse centralisatrice d'aujourd'hui.

La motion déposée à la dernière heure, par une cinquantaine de députés, M. Steinhäuser des Grisons en tête, venait à point pour prouver que, malgré ses difficultés matérielles, notre pays ne se désintéresse pas du désastre universel. Cette motion demande au Conseil fédéral d'intervenir pour provoquer la conclusion d'un accord international limitant la guerre aérienne et interdisant le jet de bombes sur les villes situées en dehors de la zone de guerre. Quoique l'on puisse être d'avis différent sur l'opportunité d'*humaniser* une institution barbare, survivance des âges de pierre et de fer, et qui doit être abolie, il est bien-faisant d'entendre une voix de pitié et de raison s'élever du sein de notre Assemblée législative. Trop occupés des questions de ravitaillement, répartition des vivres, etc., question, hélas au premier plan et qui fait l'objet de toutes les conversations, dans les salons, dans la rue, comme dans les Conseils où se règlent les destinées du pays, il semble parfois que cette question nous obsède au point de nous faire oublier que « l'homme ne vit pas de pain seulement », qu'il y a des victimes autrement intéressantes que celles du rationnement et que peut-être une initiative de notre part, un geste d'humanité, de compassion sauverait. Le « laisser faire et laisser passer », le « cela ne sert à rien » ne sont plus de mise à une époque où les forces du mal sont déchaînées sur l'humanité. Et pour platoniques que puissent être les protestations contre le crime et les propositions d'apaisement, elles ne sauraient manquer à l'heure actuelle.

MARGUERITE GOBAT.

II. Chronique parlementaire genevoise

La dernière session du Grand Conseil genevois, qui s'est déroulée du début de janvier à la fin de mars, présentait un intérêt tout particulier pour nous suffragistes, car suivant les affirmations qui nous avaient été faites par les membres de la Commission spécialement nommée à cet effet, ce devait être au cours de cette session que serait discuté le projet de loi de M. Guillermin reconnaissant aux femmes le droit de vote en matière municipale, projet combattu par les députés antiféministes, peut-être amendé ou élargi par les députés suffragistes..

On nous promettait de belles joutes oratoires, un débat à fond sur notre revendication essentielle, dont plusieurs d'entre nous se faisaient fête. Seules, quelques-unes, ayant expérimenté jadis dans des campagnes analogues de combien de patience il faut avant tout s'armer pour faire carrière de suffragiste, éprouvaient parfois un léger scepticisme, quant à la date de ces débats. Hélas ! ce sont elles qui eurent raison. Ce sont elles aussi, chose bizarre de la part de simples femmes, par définition profondément ignorantes de la politique, qui ouvrirent les yeux aux membres les mieux intentionnés de la Commission en leur rappelant que toute session ordinaire ne peut avoir plus de huit séances, et que la neuvième en date était en même temps la première de la session extraordinaire convoquée par le Conseil d'Etat, avec un ordre du jour fait par ce corps, et ne comprenant point le projet Guillermin... Et de ce fait, discussions, rapports de majorité et de minorité, arguments pour ou contre le suffrage des femmes, vote du Grand Conseil... toutes ces perspectives ont dû être remises à la session de mai. Espérons que nos députés suffragistes prendront cette fois les précautions nécessaires pour que pareille mésaventure ne se renouvelle pas.

Un petit fait, du reste, qui a presque passé inaperçu au milieu de l'ampleur (!!!) d'autres discussions, doit attirer l'attention des suffragistes. C'est la proposition du Conseil d'Etat, de n'inscrire sur les tableaux électoraux en matière d'élection de prud'hommes que *les électeurs qui en feront la demande*. La faible participation au scrutin lors de ces dernières élections professionnelles, comme le renchérissement effrayant du papier et des frais d'impression, pouvaient justifier en une certaine mesure cette économie notable pour les finances de l'Etat. La Commission chargée d'examiner ce projet n'en a toutefois pas jugé ainsi : estimant que cette disposition constituerait une entorse à la loi constitutionnelle, elle a proposé de remplacer les tableaux électoraux par un système beaucoup moins coûteux de fiches, mais où figureraient d'office tous les électeurs. Fiches ou tableaux, nous n'avons pour notre compte aucune préférence. Mais nous tenons à signaler ici l'attitude de cette Commission ne voulant pas créer de classes distinctes d'électeurs, en contraste avec les mesures prises à l'égard des femmes : projet Guillermin, qui prévoit que ne seront inscrites comme électrices municipales que les femmes qui en feront la demande ; disposition analogue de feu la loi sur les prud'femmes inspirée par un motif de double économie d'argent et de peine pour les employés du Département de l'Intérieur... Le rapport de la Commission, dont les conclusions ont été adoptées par le Grand Conseil, constitue pour nous un argument précieux en faveur de l'égalité d'inscription dont nous ne manquerons pas de nous servir à l'occasion.

Comme d'habitude, les questions alimentaires — pour autant que ce terme d'aliments puisse s'appliquer au combustible — ont occupé une bonne partie des débats de notre Parlement. Une part d'autant plus grande que M. Willemin s'étant fait la spécialité d'attaquer M. Rochaix, chef du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture toutes les fois que l'occasion s'en présentait... ou ne s'en présentait pas ! et que M. Rochaix s'étant apparemment juré de ne pas laisser passer un mot de M. Willemin sans le prendre au sérieux et le relever immédiatement par de longues explications, ces deux orateurs ont tenu le record, l'un de la fréquence des interruptions, l'autre de la durée des discours. A propos du combustible notamment, et pour réfuter les accusations de négligence portées contre lui par le grand homme du parti jeune-radical, M. Rochaix a parlé deux heures d'horloge, refaisant tout l'historique de la question... nous serions tentées

de dire depuis le déluge ! si cet exposé ne constituait un dossier fort utile à consulter, et réduisant à néant bien des accusations empreintes de mauvaise foi. Le lait a aussi eu les honneurs de quatre séances au Grand Conseil, au sujet d'un arrêté du Conseil d'Etat qui a en son temps fortement ému l'opinion publique : la production laitière étant insuffisante, notre gouvernement avait procédé à des achats de lait dans la zone française, mais à un prix beaucoup plus élevé que le prix de vente fixé à Genève. Pour couvrir ce déficit, le Conseil d'Etat n'avait rien trouvé de mieux que de catégoriser notre population en plusieurs classes (on se serait presque cru arrivé au régime électoral prussien !), et cela fort arbitrairement sur la base du prix des loyers pour obliger tous ceux dont le loyer était supérieur à 2000 fr. à payer le litre de lait 50 centimes. MM. Ody et Paul Pictet se sont faits les interprètes du mécontentement général, s'appuyant, l'un sur l'injustice pratique de cette mesure, l'autre sur son illégalité parce qu'elle créait plusieurs catégories de citoyens (encore !), et le Conseil d'Etat est revenu sur sa décision première, en proposant au Grand Conseil de lui ouvrir un crédit équivalent au 40 % du déficit, le 60 % de ce déficit total étant déjà couvert par la Confédération. Il est évident que ce crédit se retrouvera dans la poche des contribuables, mais de tous selon la loi, et non pas d'une classe arbitrairement choisie.

Il faut citer encore parmi les lois que le Grand Conseil a menées à chef durant cette session celle sur l'organisation judiciaire, dont l'analyse nous entraînerait au delà des bornes de cette chronique, et qui cependant, si les femmes votaient, leur serait soumise comme aux électeurs, un referendum ayant été lancé contre elle par le parti socialiste. Celui-ci, en effet, entre autres critiques faites à la loi s'est opposé aux traitements des magistrats prévus par elle, — traitements supérieurs dans certains cas à ceux des conseillers d'Etat — et émanant de la droite, alors qu'au Conseil municipal de la Ville de Genève, cette même droite, qui avait déclaré que la question financière n'avait qu'une importance secondaire, a refusé de porter de 15 à 20 fr. par mois l'allocation accordée aux femmes des employés municipaux. Signalons aussi qu'un des articles de cette loi stipule que les femmes suisses jouissant de leurs droits civils et répondant aux conditions requises d'instruction professionnelle pourront exercer la profession d'avocat. Il n'y a là rien de nouveau, puisque notre canton possède des avocates depuis 1904, mais il est intéressant d'une part, de relever que cette disposition est si bien entrée dans les mœurs que l'article en question a passé comme lettre à la poste, sans discussion ; et d'autre part, que l'exercice des droits politiques étant exigé pour toutes les professions d'ordre judiciaire, pour celle de juge comme pour celle d'huissier ou de greffier, on se demande pourquoi, puisqu'il a fallu faire exception à la loi en ce qui concerne les avocates, on ne l'aurait pas fait également pour ces autres postes, les rendant ainsi accessibles à des femmes compétentes. Une greffière, par exemple, serait-elle chose si extraordinaire ? Mais ces barrières-là à l'activité professionnelle des femmes ne seront évidemment levées qu'avec leur obtention des droits politiques, qui leur ouvrira l'accès des carrières pour l'exercice desquelles ils sont une condition essentielle.

Une autre loi fort importante, pour les femmes tout spécialement, et dont la discussion durait depuis la session précédente : celle qui, entre mille autres objets, touche aux habitations malsaines, a été enfin votée. La loi instituant une caisse de chômage pour industries de guerre a été légèrement modifiée, au moment même où l'arrêt du travail dans la fabrication des munitions rendait son application nécessaire, en ce sens que

l'indemnité de chômage a été portée à 2 fr. 50 par jour par ouvrier et 2 fr. par ouvrière.

On le voit, sauf la loi sur l'organisation judiciaire de nature un peu spéciale — mais qui sera soumise à des électeurs masculins en votation populaire, et on ne nous fera pas croire qu'un agriculteur de Jussy ou de Chancy en comprendra plus facilement le mécanisme qu'une femme avocate! — rien d'important dans cette session à quoi une femme soit étrangère. Il faut le répéter sans cesse, si lassant que puisse nous paraître ce refrain. Car il est encore bon nombre de nos concitoyens auxquels il apparaît comme une énormité. E. Gn.

De-ci, De-là...

Nous saluons avec joie la nomination de professeur extraordinaire à l'Université de Genève d'une femme, M^{lle} Lina Stern, à la chaire de chimie physiologique. Aucune nomination n'est mieux méritée que celle-là, M^{lle} Stern ayant été pendant de longues années l'assistante compétente et dévouée du professeur de physiologie.

Jusqu'à présent, les nominations féminines ont été fort rares dans nos Universités suisses. A notre connaissance, seule l'Université de Berne comptait jusqu'à présent une femme dans le corps professoral: M^{lle} Tumarkin, professeur ordinaire de philosophie. Nous sommes très heureuse et fière que Genève ait suivi cet exemple. Pourquoi les femmes, qui font les mêmes études, passent les mêmes examens et obtiennent les mêmes grades que les hommes, arrivent-elles si rarement à une chaire officielle dans nos hautes écoles?

* * *

La Section de Zurich de l'Association suisse des Commerçants a décidé d'admettre à l'avenir des femmes comme membres avec les mêmes droits que les hommes. C'est la solution enfin obtenue d'une question qui a, pendant des années, figuré à l'ordre du jour des discussions, et qui, toujours écartée, reparaissait à nouveau avec une tenace persévérance.

Dans un ordre d'idées à peu près analogue, la Société d'Escrime de Genève a décidé que rien ne s'opposait à l'admission des dames, et la candidature d'une jeune fille a été immédiatement présentée.

* * *

Notre correspondante de Neuchâtel nous informe que la Compagnie des tramways de cette ville, en prévision de l'exode masculin qui se produira après la conclusion de la paix, a décidé d'employer comme contrôleuses des femmes, qui, chose digne de remarque, seront rétribuées au même taux que les hommes.

* * *

Nous avons reçu la nouvelle que la Société d'Utilité publique a décidé la fondation, administrée par un Comité spécial, d'une œuvre nouvelle « Pour nos Vieillards », destinée à venir en aide aux vieillards indigents de notre pays. Une collecte a été entreprise à cet effet, à laquelle auront à cœur de participer tous ceux qui savent combien est parfois lamentable la situation de vieillards des deux sexes, ayant travaillé dur toute leur vie, et réduits sur leurs vieux jours, ou à être une lourde charge pécuniaire pour leurs enfants, ou à recourir à l'assistance publique, dont les hôpitaux et les asiles sont toujours encombrés. On peut souscrire au compte de chèque postal VIII b 471, ou auprès des présidentes des Sections de la Société d'Utilité publique des femmes suisses.

* * *

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M^{me} Eberhardt-Cevey, membre de l'Union des Femmes d'Aubonne, et féministe fervente. Mère de famille, institutrice, M^{me} Eberhardt trouvait encore le temps de collaborer activement au journal local, dans lequel elle brandissait, sans s'effrayer des contradictions, le drapeau de nos idées. C'était une femme pleine de vie, d'entrain, dont l'accueil cordial reste en souvenir à toutes celles qui ont eu l'occasion d'aller porter les principes d'émancipation ou de mission spéciale de la femme dans la jolie petite cité vaudoise.

* * *

Nous recevons du Comité Central pour l'assistance aux enfants suisses nécessiteux et malades un appel pressant. Les circonstances — pénurie de charbon, de produits alimentaires, etc. — menaçant dans leur santé comme dans leur développement physique et moral une foule d'enfants chétifs et délicats, le Comité cherche, soit à les placer temporairement dans des asiles, sanatoria, etc., soit à les hospitaliser pour quelques semaines dans des familles où ils seraient assurés de ne pas avoir faim. Les dons pour cette œuvre, qui intéresse si particulièrement l'avenir de notre pays, sont à verser au Bureau de ce Comité à Bâle (compte de chèques postaux V. 3280), et les offres et demandes d'hospitalisation sont à envoyer à la même adresse.

* * *

Une théologienne cherche une place:

Sous ce titre, dit la *Semaine religieuse* de Genève (12 janvier), on lit dans le *Kirchenblatt*: « Après avoir terminé des études complètes de théologie, et possédant les certificats de mes examens passés devant la Faculté de Théologie de l'Université de Zurich, je cherche une occupation ou une place appropriée à mes aptitudes. Je mets à la disposition des intéressés des informations sur mon activité antérieure comme institutrice primaire de la Ville de Zurich, ainsi que sur les fonctions auxiliaires (prédications et catéchismes) que j'ai remplies dans l'Eglise au cours de l'année écoulée, et pour lesquelles, depuis le 10 décembre, j'ai été qualifiée, pour le canton de Zurich, par le Kirchenrath de ce canton. Je puis aussi fournir des attestations, venant des pasteurs, sur les discours que j'ai prononcés devant les fidèles ou devant les catéchumènes. Prière d'envoyer les demandes de renseignements ou les offres de place, à mon adresse, Seehofstrasse, 16, Zurich. — Rosa Gultknecht. »

Il semble que les pasteurs surchargés de besogne devraient s'arracher cette utile auxiliaire. Mais les préjugés...

Le même numéro de la *Semaine religieuse* annonce l'ouverture à Paris d'une Ecole luthérienne de Service ecclésiastique féminin, dont le programme rappelle celui des « Ministères féminins » institués cette année à Genève par M. le prof. Eug. Choisy.

D'autre part, il paraît qu'une jeune fille de Morges, M^{lle} von Auw, s'est inscrite à la Faculté libre de théologie de Lausanne, dont elle compte suivre complètement les études, se destinant à la carrière missionnaire. Enfin, le 3 mars, M^{lle} Pfister a fait sa prédication de candidate dans la paroisse de Wipkingen (Zurich).

UNE BELLE VIE

M^{lle} Elisabeth de Stoutz

On a beaucoup parlé à Genève durant ce mois de l'exposition organisée à la galerie Moos des œuvres de M^{lle} Elisabeth de Stoutz, décédée le printemps dernier. Et on a beaucoup admiré les croquis, les études d'une si sobre vérité comme d'une inspiration si pure et si familiale de la regrettée artiste. Plus encore que les paysages de cette Savoie, que pourtant elle affectionnait, ce sont essentiellement les enfants et les vieilles femmes qui ont tenté son pinceau, et qu'elle a fait revivre avec une simplicité et une grâce charmantes. Ses Communiantes, ses études pour la Ronde d'enfants, ses Maternités, ses croquis de fillettes, de bébés, de vieilles femmes, ses portraits resteront dans toutes les mémoires.

Nous sommes heureuses de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs l'article suivant dû à l'une des amies de M^{lle} de Stoutz, à une de celles qui a pu le mieux la connaître et l'apprécier.

La jeunesse d'Elisabeth de Stoutz s'écoula jusqu'en 1877 dans une atmosphère de luxe qui convenait mal à son besoin d'activité, de vie utile, à ses tendances artistiques, et la faisait considérer comme un caractère original dans son milieu.

En 1877, de graves revers de fortune atteignirent sa famille et l'obligèrent à chercher elle-même sa voie; elle appela cette époque d'émancipation par le travail « mon bonheur dans ce monde ». Elle entra dans la classe de M^{me} Gillet et employa toutes les richesses de son tempérament à conquérir cette route enchantée de l'Art, qui devait lui donner la joie de vivre, qu'elle garda toute sa vie.